



ORGANISATION
MARITIME
INTERNATIONALE

F

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR
Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

Lettre circulaire n° 5243
30 juillet 2026

Destinataires : Tous les États Membres et Membres associés de l'OMI
Gouvernements contractants à la Convention visant à faciliter le trafic maritime international, 1965, telle que modifiée, qui ne sont pas membres de l'OMI
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès de l'OMI
Mouvements de libération

Objet : **Enquête sur la mise en œuvre et l'utilisation des systèmes de guichet unique maritime (MSW)**

1 Conformément aux décisions du FAL 50 (FAL 50/20, paragraphe 6.5), le Secrétariat, après avoir consulté les organisations non gouvernementales internationales concernées, a élaboré la présente enquête dans le but de recueillir des renseignements sur le niveau de mise en œuvre et d'utilisation des systèmes de guichet unique maritime d'ici fin 2026. Il est prévu de mener une enquête de suivi en 2028 afin d'évaluer l'évolution de la situation depuis 2026 et de mieux comprendre l'incidence de la mise en œuvre du guichet unique maritime sur la charge de travail administratif des utilisateurs et parties prenantes maritimes du guichet unique.

2 L'enquête est ouverte à toutes les parties prenantes intéressées ayant une expérience dans la mise en œuvre, l'exploitation ou l'utilisation des systèmes de guichet unique maritime. Afin de garantir la précision et la pertinence de l'analyse, certaines questions sont obligatoires, notamment celles concernant le pays concerné ainsi que le type d'organisation ou la catégorie de partie prenante de la personne interrogée. Les renseignements communiqués permettront au Secrétariat d'analyser les réponses par pays et par groupe de parties prenantes, et d'identifier les tendances communes, les défis et les bonnes pratiques.

3 Cette enquête vise à recueillir les points de vue et les expériences de toutes les parties prenantes concernées par la soumission, le traitement et l'utilisation des renseignements via les systèmes de guichet unique maritime, y compris les pouvoirs publics et les utilisateurs du secteur privé. Les renseignements recueillis permettront à l'Organisation d'identifier les défis communs, les bonnes pratiques et les opportunités visant à améliorer encore la mise en œuvre et le fonctionnement des systèmes de guichet unique maritime.

4 Les États Membres, les organisations internationales et les parties prenantes du secteur sont cordialement invités à diffuser cette enquête aussi largement que possible auprès de toutes les entités et personnes concernées, notamment, mais sans s'y limiter :

- les administrations maritimes;

- les autorités portuaires;
- les autorités douanières;
- les services de contrôle aux frontières et les autres organismes gouvernementaux compétents;
- les opérateurs du système de communautés portuaires;
- les propriétaires et exploitants de navires;
- les agents maritimes;
- les transitaires;
- les exploitants de terminaux; et
- les autres parties prenantes du secteur public et privé participant à l'échange de renseignements par le biais des systèmes de guichet unique maritime.

5 Les participants sont invités à envoyer leurs réponses avant le **31 octobre 2026** en cliquant sur le lien suivant : [Questionnaire Initial Survey – Maritime Single Window Evaluation – Fill out form](#).

6 Les réponses seront traitées de manière confidentielle et analysées sous forme agrégée; un résumé des résultats de l'enquête et des principales conclusions sera soumis au FAL 51 pour examen.

7 Nous serions très reconnaissants aux États Membres et aux organisations concernées de bien vouloir contribuer à encourager une large participation à cette enquête.
